



N O R M E S
C O M P T A B L E S

Accounting
Standards Board



Conseil des normes
comptables

ACTIVITÉS DU CONSEIL DES NORMES COMPTABLES DU CANADA ET DE SES PERMANENTS

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Le Conseil des normes comptables (CNC) a été très occupé ces derniers mois. Depuis mai, comme prévu, nous avons traité un flot ininterrompu d'exposés-sondages de l'International Accounting Standards Board (IASB), et nous les avons publiés pour commentaires au Canada. Nous avons consulté nos parties prenantes sur

ces propositions au cours de l'été et nous continuerons cet automne. Veuillez nous faire part de votre point de vue en communiquant avec les permanents responsables identifiés dans le **calendrier des projets** présenté sur le site Web du CNC. Des réunions du Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé et du Groupe de discussion sur les IFRS ont également eu lieu.

Les activités les plus importantes concernaient les décisions difficiles que le CNC a prises en proposant de reporter la date de transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour deux catégories d'entreprises ayant une obligation d'information du public, à savoir les sociétés de placement et les entités ayant des **activités à tarifs réglementés**. Les IFRS actuelles ne donnent pas d'indications précises sur certaines questions comptables très importantes pour ces types d'entités. Deux projets, soit un pour chacune des deux catégories, ont été ajoutés au programme de travail de l'IASB, et le CNC avait bon espoir qu'ils soient menés à terme avant l'adoption des IFRS au Canada prévue le 1^{er} janvier 2011.

Ces derniers temps, cependant, il est devenu évident que les dispositions des IFRS ne seraient pas prêtes à temps. Le CNC se trouvait dans une situation où ces entités



NORMES COMPTABLES

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

canadiennes auraient pu, lors du passage aux IFRS, prendre des décisions concernant le traitement comptable de certains éléments, et devoir changer de traitement peu après. Dans le cas des sociétés de placement, la conformité aux dispositions actuelles des IFRS destinées à d'autres types d'entités entraînerait des coûts non récurrents considérables si l'IASB finalisait les conclusions auxquelles il est arrivé, et les présentait dans un exposé-sondage plus tard cette année. Pour ce qui est des entités ayant des activités à tarifs réglementés, le traitement comptable des montants importants afférents aux actifs et aux passifs réglementaires comptabilisés pourrait changer de manière significative si l'IASB publiait une nouvelle IFRS contenant des indications explicites sur la comptabilisation des activités à tarifs réglementés.

Les entités appartenant à ces deux catégories ont besoin de certitudes en ce qui concerne les traitements comptables à appliquer à leur état de la situation financière d'ouverture en IFRS. Par conséquent, le CNC propose de reporter la date de transition d'un an pour les sociétés de placement et de deux ans pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés, en attendant que l'IASB achève ses projets.

Dans ces deux dossiers, le CNC prend des mesures pour résoudre les problèmes que pose la transition au Canada. Par ailleurs, l'IASB prévoit publier un grand nombre de nouvelles normes dans un avenir rapproché, mais ces normes n'entreront pas en vigueur avant plusieurs années. Les IFRS existantes sont cependant suffisantes pour permettre aux autres types d'entités canadiennes ayant une obligation d'information du public de bien réussir la transition. Pour ces entités, le CNC est d'avis qu'aucun report n'est nécessaire.

TRICIA O'MALLEY



N O R M E S
C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Exemption de consolidation pour les sociétés de placement

«Tout vient à point à qui sait attendre.» Espérons que ce vieux proverbe sur la patience s'avérera exact pour les sociétés de placement.

En juin 2010, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis ont achevé leurs délibérations sur la proposition visant à accorder une exemption aux sociétés de placement en ce qui concerne la consolidation des entités émettrices contrôlées. La publication d'un exposé-sondage semblait donc imminente. Pour réduire le nombre d'exposés-sondages que les deux conseils prévoient publier au cours des prochains mois, l'IASB a cependant décidé d'attendre au quatrième trimestre de 2010 pour publier l'exposé-sondage sur les sociétés de placement. Dans celui-ci, il proposera que les entités admissibles évaluent à la juste valeur leurs participations dans les entités qu'elles contrôlent. La publication de la version définitive du projet d'exemption est désormais prévue au deuxième trimestre de 2011. L'objectif ultime est de fournir une solution aux sociétés de placement dans les IFRS. N'oubliez pas : «Tout vient à point à qui sait attendre.»

Pour répondre aux préoccupations des parties prenantes concernant le temps que prend le projet de l'IASB et les répercussions connexes sur le passage des sociétés de placement canadiennes aux IFRS en 2011, le CNC a publié un exposé-sondage en juin 2010, dans lequel il propose de reporter la date de basculement aux IFRS pour les sociétés de placement. Il propose également que les entités qui appliquent actuellement la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, «Sociétés de placement», continuent d'appliquer les normes canadiennes existantes de la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Une application anticipée des IFRS serait permise.

Par suite des délibérations sur les commentaires reçus, le CNC prévoit approuver le projet de modification en septembre 2010. Le report de la date de basculement aux IFRS devrait aider les sociétés de placement à patienter.

PERMANENTE :

rebecca.villmann@cica.ca | 416-204-3464



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés

Des mesures prises récemment par le CNC en réponse aux préoccupations des parties prenantes pourraient entraîner, pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés, un report de deux ans de la date de basculement aux IFRS.

L'IASB poursuit ses nouvelles délibérations sur les propositions contenues dans son exposé-sondage de juillet 2009, *Activités à tarifs réglementés*, concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs réglementaires, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. L'une des principales raisons pour lesquelles les discussions se prolongent est la question de savoir si l'existence d'actifs et de passifs réglementaires est reconnue dans le *Cadre de préparation et de présentation des états financiers* actuel de l'IASB et si leur comptabilisation serait compatible avec les IFRS portant sur d'autres sujets. Même lorsque cette question aura été réglée, de nombreuses autres devront l'être aussi avant que le projet de l'IASB ne soit achevé. Entre-temps, les nouveaux adoptants au Canada qui ont des activités à tarifs réglementés ne savent pas s'ils peuvent inclure dans leur bilan d'ouverture en IFRS les actifs et les passifs réglementaires qui figurent actuellement à leur bilan, ni s'ils pourront continuer de comptabiliser des actifs et passifs similaires ultérieurement.

L'IASB a récemment décidé de poursuivre son projet sur les activités à tarifs réglementés, selon le temps et les ressources disponibles, et de ne pas élaborer de dispositions transitoires pour les nouveaux adoptants des IFRS tant qu'une norme définitive ne sera pas publiée (en 2011, au plus tôt). Le 28 juillet 2010, le CNC a publié un exposé-sondage, *Adoption des IFRS par les entités ayant des activités à tarifs réglementés*, dans lequel il propose un report facultatif de deux ans de la date obligatoire de première application des IFRS par les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés. Le CNC propose qu'on entende par entité admissible l'entité qui a des activités assujetties à la réglementation des tarifs au sens donné à cette expression dans le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, et qui comptabilise déjà des actifs et des passifs réglementaires.

Les entités qui opteront pour le report proposé reporteront ainsi leur première application de l'ensemble des IFRS, c'est-à-dire qu'elles n'adopteront pas la majorité des IFRS tout



NORMES COMPTABLES

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

en maintenant leur traitement actuel des activités à tarifs réglementés, car si elles choisissaient cette dernière avenue, elles ne pourraient déclarer s'être conformées aux IFRS ou aux PCGR canadiens. Le CNC estime que le report de deux ans proposé est suffisant compte tenu du calendrier d'achèvement prévu du projet de l'IASB. Il croit également que ce report est nécessaire à la réussite de la transition des nouveaux adoptants canadiens dans l'éventualité où il faudrait attendre jusqu'à la fin de 2011 pour disposer d'une norme définitive. La date limite de réception des commentaires sur cet exposé-sondage est le 31 août 2010.

PERMANENTE :

karen.jones@cica.ca | 416-204-3463

Groupe de discussion sur les IFRS

Dans son message du **numéro de juin du Bulletin du CNC**, la Présidente a rappelé aux lecteurs que le **Groupe de discussion sur les IFRS** (GDI) du Canada n'avait pas été créé pour fournir des interprétations faisant autorité au sujet des IFRS ni pour donner des indications sur leur application. Les discussions de ce groupe sont très utiles à ceux qui prennent connaissance des comptes rendus des réunions. Rares sont les occasions de connaître les points de vue de 17 personnes provenant de différents milieux, y compris les gens du secteur, les autorités de réglementation, les préparateurs, les auditeurs et les utilisateurs des états financiers, sur la façon dont elles s'y prendraient pour appliquer un aspect particulier d'une IFRS. En plus des membres du GDI, la Présidente du CNC (anciennement membre de l'International Accounting Standards Board), un membre actuel de l'IFRS Interpretations Committee, ainsi que le Président actuel de l'IFRS Advisory Council assistent souvent aux réunions et apportent un éclairage utile.

Depuis sa création en novembre 2009, le GDI s'est réuni trois fois et a abordé un large éventail de questions. La façon la plus rapide de repérer les sujets susceptibles de présenter un intérêt pour votre organisation est de consulter l'ordre du jour de chaque réunion à la page Web du GDI, en cliquant **ici**. Lorsque vous avez trouvé un sujet intéressant, vous pouvez lire le résumé des discussions dans le premier paragraphe qui figure sous le sous-titre correspondant à ce point dans le compte rendu de la réunion. Si toutefois vous désirez profiter pleinement des renseignements qui vous sont offerts, installez-vous confortablement, branchez vos



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

écoutez et écoutez le segment de la webdiffusion audio archivée qui vous intéresse. Une fois que vous avez accédé à la fonction audio, vous pouvez choisir des segments portant sur divers sujets.

Les préparatifs vont bon train pour la quatrième réunion prévue à Calgary le 16 septembre 2010. S'il vous est possible de le faire, pourquoi ne pas assister à la réunion comme observateur? Vous pourrez ainsi associer des visages aux voix des webdiffusions archivées que vous écoutez. En plus de l'ordre du jour, une brève description des sujets traités est affichée à l'intention des observateurs et des auditeurs de la webdiffusion sur le site Web du GDI quelques jours avant la réunion. Au plaisir de vous voir en septembre!

PERMANENTE :

karen.mccardle@cica.ca | 416-204-3465

Présentation du résultat global — Un état ou deux états?

Quelle est la meilleure façon de communiquer les résultats de la performance d'une entreprise aux utilisateurs de ses états financiers? Le résultat net et les autres éléments du résultat global (c'est-à-dire les éléments des produits, des charges, des profits et des pertes qui ne sont pas présentés dans le résultat net) devraient-ils être présentés dans un état unique ou dans deux états distincts?

L'IASB a proposé des réponses à ces questions. En mai 2010, il a publié un exposé-sondage, *Présentation des autres éléments du résultat global (Projet de modification d'IAS 1)*, dans lequel il propose d'exiger que les entités présentent le résultat net et les autres éléments du résultat global dans deux sections distinctes d'un état unique, et qu'elles présentent les autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net (virés) séparément de ceux qui ne le seront pas. L'impôt sur les bénéficiaires serait réparti entre les éléments susceptibles d'être virés et ceux qui ne le seraient pas, lorsque les autres éléments du résultat global seraient présentés avant impôt.

L'IASB est d'avis que ses propositions fourniront un tableau plus complet de la performance financière. Qu'en pensez-vous? Faites parvenir vos commentaires à l'IASB (et une copie au CNC) d'ici le 30 septembre 2010.



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

En juin 2010, le CNC a publié un exposé sondage, *Présentation des autres éléments du résultat global (Projet de modification d'IAS 1)*, dans lequel il demande si les propositions de l'IASB sont appropriées pour application au Canada. Le CNC vous invite à lui faire parvenir directement vos commentaires au plus tard le 30 septembre 2010. Le webinaire du CNC du 10 août 2010 à ce sujet (voir la section «Webinaires archivés» ci-après) peut vous aider à formuler des commentaires éclairés à l'IASB et au CNC.

PERMANENTE :

karen.jones@cica.ca | 416-204-3463

Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment

On a critiqué les IFRS existantes pour le peu d'indications détaillées qu'elles fournissent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats complexes avec des clients. Les normes américaines sont quant à elles très détaillées, mais les indications sectorielles entraînent parfois des traitements différents pour des transactions semblables. Pour éliminer ces incohérences et ces faiblesses, l'IASB et le FASB ont publié, en juin 2010, un exposé-sondage, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, dans lequel ils proposent une norme de comptabilisation des produits des activités ordinaires unique et complète. La date limite de réception des commentaires sur l'exposé-sondage est le 22 octobre 2010.

Selon le projet de norme, les produits des activités ordinaires seraient comptabilisés en fonction de l'exécution des obligations de prestation du contrat conclu avec un client. Le prix de transaction serait réparti entre les obligations de prestation distinctes découlant du contrat, selon le prix de vente spécifique relatif, réel ou estimatif, de chacune d'elles. Lorsqu'une obligation de prestation serait remplie et que le client obtiendrait le contrôle des biens ou des services visés, la portion correspondante du prix de transaction serait comptabilisée.

Pour de nombreuses entités, les changements découlant de la mise en œuvre des projets de norme seraient minimes. Les exemples suivants illustrent cependant quelques éléments susceptibles de faire l'objet d'un traitement très différent :



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

- Contrats de construction à long terme. Selon le projet de norme, lorsque le client n'a pas de contrôle sur l'actif pendant la construction ou en a peu, mis à part une gamme d'options standardisées, tous les produits des activités ordinaires seront comptabilisés lors du transfert du contrôle de l'actif achevé au client. Par contre, si l'actif est construit selon les spécifications du client et, tout particulièrement, si le terrain sur lequel l'actif est construit appartient au client, les produits des activités ordinaires seront probablement comptabilisés tout au long de la période de construction.
- Contrats dont les prix sont interdépendants. Lorsqu'un client bénéficie d'une remise parce qu'il a commandé un autre produit, les deux contrats sont probablement liés, ce qui pourrait avoir une incidence sur le moment auquel les produits des activités ordinaires seront comptabilisés.
- Produits conditionnels. Selon le projet de norme, les prestations futures et la contrepartie conditionnelle devront faire l'objet d'une estimation. Pour certains contrats, cette exigence sera susceptible d'accélérer le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires.
- Garanties, programmes de fidélisation de la clientèle et droits à des remises futures. Le projet de norme entraînera probablement la comptabilisation d'un plus grand nombre de prestations individuelles prévues dans les contrats de vente. Dans le cas des garanties, il est probable qu'une plus grande place sera accordée à l'exercice du jugement professionnel.

Lors de sa réunion du 31 août 2010, le Comité consultatif du CNC sur les entreprises à capital fermé déterminera si les propositions peuvent convenir aux entreprises à capital fermé.

PERMANENTE :

kate.ward@cica.ca | 416-204-3437

Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Pour la plupart des entreprises canadiennes, le passage aux IFRS aura lieu dans quatre ou cinq mois. Aussi ces entreprises et leurs conseillers s'intéressent-ils plus que jamais au calendrier des projets de l'IASB.



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

L'IASB affiche le calendrier de ses projets sur la page Web de son programme de travail, où est indiqué le moment prévu de la publication des documents de travail, des exposés-sondages et des normes définitives. Le CNC possède une page semblable, **Programme de travail et projets du Conseil des normes comptables**, qui présente les activités propres au Canada, ainsi que les coordonnées des permanents du CNC affectés à chacun des projets de l'IASB. Ces deux pages contiennent des liens menant à de plus amples renseignements sur les divers projets susceptibles de vous intéresser.

Comme la date de basculement approche pour le Canada, certaines parties prenantes se préoccupent des modifications des IFRS susceptibles d'être publiées avant la fin du premier exercice pour lequel l'entité appliquera les IFRS. L'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, exige que les méthodes comptables appliquées pour la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité et pour toutes les périodes présentées dans les premiers états financiers annuels en IFRS soient conformes aux IFRS en vigueur à la fin de cet exercice.

Selon sa procédure de fonctionnement normale, l'IASB prévoit habituellement un délai d'au moins 12 mois entre la date de la publication d'une nouvelle norme ou d'une norme existante révisée, et le début de l'exercice pour lequel l'application de la norme devient obligatoire. Si de nouvelles normes ou des normes révisées devaient être adoptées en 2011, le CNC les aurait déjà publiées. Il se peut toutefois que l'IASB adopte une approche différente pour les informations à fournir que l'entité prépare à la fin de la période et qui nécessitent souvent moins de travail. L'issue des projets portant sur la décomptabilisation et la consolidation est encore incertaine. De plus, il n'est pas mauvais de demeurer à l'affût des dispositions susceptibles de devenir applicables au cours des deux premières années suivant l'adoption des IFRS au Canada. Par conséquent, nous vous recommandons de continuer à suivre l'évolution des projets de l'IASB.

PERMANENTE :

karen.mccardle@cica.ca | 416-204-3465



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ

Une nouvelle aventure commence

Nous avons reçu des commentaires très positifs sur les Normes, et beaucoup d'entreprises ont déjà commencé à les utiliser. Un nouveau comité a été mis sur pied pour aider le CNC à tenir à jour les Normes. Le nouveau **Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé** aidera non seulement à déterminer la façon dont les Normes évolueront, mais il jouera aussi un rôle à l'égard d'autres aspects de l'information financière, en élaborant par exemple des guides de mise en œuvre et d'application dont le secteur a besoin.

Le CNC a eu la chance de voir se manifester un grand nombre de personnes hautement qualifiées souhaitant faire partie, à titre bénévole, du nouveau comité, à tel point qu'il lui a été extrêmement difficile de procéder à la sélection finale des membres du **Comité**. Le CNC tient à exprimer sa plus vive reconnaissance à tous ceux qui ont offert de se joindre au Comité. Le Comité est constitué d'un groupe diversifié de parties prenantes de partout au pays possédant une vaste expérience de l'information financière de différents types d'entreprises à capital fermé. Cette diversité assure que les points de vue exprimés reflètent un large éventail d'horizons, et fait en sorte que le CNC reçoit les meilleures recommandations possibles. Les membres du Comité comprennent quatre utilisateurs d'états financiers, ce qui sera extrêmement précieux lorsque le Comité élaborera ses recommandations. Cependant, en bout de ligne, puisque les états financiers sont un instrument de communication avec les utilisateurs, il est essentiel que le Comité et le CNC sachent ce que les parties prenantes attendent des PCGR.

Pour profiter pleinement du grand intérêt exprimé, le Comité a mis en place un programme de correspondants. Les correspondants sont des personnes que le Comité et ses permanents peuvent consulter sur certaines questions :

- les aspects des Normes, le cas échéant, qui causent des difficultés et les secteurs où des changements devraient être envisagés;
- la question de savoir si certains changements envisagés par le Comité seraient appropriés pour les entreprises à capital fermé, ou s'il existe d'autres solutions plus adéquates;
- d'autres questions relatives aux Normes dont le CNC devrait être mis au courant.



NORMES COMPTABLES

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

Les correspondants apporteront une contribution précieuse lors de plusieurs étapes du processus, à mesure que les Normes continueront d'évoluer. Afin d'assurer l'équilibre dans la composition du groupe des correspondants, le Comité est à la recherche d'autres utilisateurs d'états financiers (par exemple, des banquiers et des investisseurs en capitaux propres). Les utilisateurs d'états financiers intéressés à devenir correspondants sont priés de contacter le permanent indiqué à la page suivante.

Qu'y a-t-il au programme?

La première réunion du Comité a eu lieu le 15 juin 2010 et, comme l'on pouvait s'y attendre, plusieurs activités administratives et organisationnelles étaient à l'ordre du jour. Cependant, le Comité avait tenu des discussions préliminaires sur un certain nombre de sujets techniques comme les événements postérieurs à la date de clôture, l'agriculture et les contrats de location. Les comptes rendus des réunions, qui résument les discussions du Comité, sont postés sur le site Web du CNC peu après chacune des réunions. Vous pouvez les consulter en cliquant [ici](#).

Dans l'avenir, le Comité examinera les changements apportés aux IFRS afin de déterminer si des changements analogues devraient être apportés aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Cela ne signifie pas pour autant que ces normes sont en voie de converger vers les IFRS — les Normes sont une solution à long terme axée sur les besoins du marché des entreprises à capital fermé, et elles continueront à exister aussi longtemps que le marché les jugera utiles. Le Comité n'essayera pas de suivre le rythme de l'IASB, car une telle initiative pourrait surcharger le système d'information financière. Cependant, il ne serait pas judicieux de ne pas tenir compte des changements apportés aux IFRS, dont certains pourraient bien contribuer également à l'amélioration des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

L'objectif général de la tenue à jour des Normes est de faire en sorte qu'elles continuent à répondre aux besoins du secteur des entreprises à capital fermé au Canada. La difficulté de la tâche consiste à choisir les éléments appropriés auxquels apporter des changements et à effectuer ces changements en temps opportun. Il est prévu qu'aucun changement ne sera apporté aux Normes pendant une période de deux ans (à moins qu'une question cruciale



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

ne l'exige). Par la suite, les changements majeurs seront regroupés et effectués tous les deux ans. Ce regroupement des changements a pour but de limiter la «surcharge normative» en réduisant le travail constant qu'impliquent la surveillance, la compréhension et l'application des changements apportés aux Normes. Cependant, la procédure officielle qui sera suivie pour modifier les Normes correspondra à la pratique antérieure : chaque changement majeur fera l'objet d'un exposé-sondage distinct. Comme une période de deux ans risque d'être trop longue pour effectuer les changements mineurs nécessaires, un projet annuel pourra, au besoin, être mis en place pour l'apport d'améliorations mineures.

Se tenir informé

La meilleure façon de rester au fait des activités du CNC est de vous abonner aux avis par courriel. Le site Web du CNC contient plusieurs pages consacrées aux **Normes comptables pour les entreprises à capital fermé**, afin que les parties intéressées puissent connaître les sujets dont traitent le Comité et le CNC. Il est très important que les parties prenantes communiquent les problèmes qu'elles rencontrent au sujet des Normes. C'est le seul moyen dont dispose le CNC pour être certain que celles-ci répondent aux besoins de ce secteur. Veuillez nous envoyer vos commentaires concernant les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Le CNC et le Comité les étudieront aussitôt que possible.

PERMANENT :

greg.edwards@cica.ca | 416-204-3462



N O R M E S
C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Normes en transition

État de la situation

Dans son plan stratégique, le CNC a indiqué qu'«il n'y a pas de formule passe-partout». Il a donc élaboré des stratégies distinctes en matière d'information financière pour les entreprises à capital ouvert et les entreprises à capital fermé, et est en bonne voie d'adopter une solution similaire pour les organismes sans but lucratif du secteur privé.

Le CNC a adopté les IFRS pour les entreprises à but lucratif ayant une obligation d'information du public. Ces normes constituent désormais la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. Il a aussi élaboré des normes d'information financière «canadiennes» pour les entreprises à capital fermé, qui constituent la Partie II du *Manuel*. Les faits les plus récents concernant ces normes sont présentés de façon plus détaillée dans une autre partie du présent document.

L'élaboration de stratégies d'information financière pour les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé est la dernière tâche que le CNC doit accomplir pour achever la mise en œuvre de son plan stratégique actuel.

En décembre 2008, le CNC et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ont publié conjointement un appel à commentaires, *Information financière des organismes sans but lucratif*, dans le but de solliciter les points de vue des parties prenantes du secteur des OSBL sur les différentes approches possibles.

Le CNC a examiné les commentaires reçus et a publié un exposé-sondage, *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*, portant sur l'orientation future de la normalisation comptable pour ce secteur. Pour les OSBL qui ne sont pas tenus d'appliquer le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, le CNC propose le choix entre deux référentiels : soit les normes des chapitres de la série 4400 du *Manuel* actuel, avec renvois, lorsqu'il y a lieu, aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé; soit les IFRS. Le CCSP, quant à lui, propose d'adopter les chapitres de la série 4400 du *Manuel*, modifiés de façon appropriée pour concorder avec les normes du secteur public, et d'imposer aux OSBL du secteur public l'application des normes comptables du secteur public.



N O R M E S C O M P T A B L E S

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

Le CNC a par ailleurs réaffirmé que les normes comptables actuelles, contenues dans la Partie V du *Manuel*, continueront d'être utilisées par les OSBL jusqu'à ce que la nouvelle orientation de la normalisation pour les OSBL du secteur privé soit mise en œuvre.

Le CNC et le CCSP ont également décidé de mettre sur pied un groupe de travail conjoint pour réexaminer les exigences actuelles des chapitres de la série 4400 du *Manuel* en ce qui a trait à la fois au secteur privé et au secteur public, une fois qu'ils auront définitivement arrêté leurs orientations stratégiques respectives pour les OSBL.

Souhaitez-vous participer?

Le nouveau groupe de travail conjoint a pour objectif d'élaborer des normes améliorées adaptées aux opérations et aux situations propres aux OSBL des deux secteurs. Il sera constitué et entrera en activité à l'automne de cette année, lorsque les Conseils auront finalisé leurs stratégies concernant l'information financière future des OSBL.

Les Conseils sont à la recherche de personnes désireuses de siéger à titre de bénévoles au sein du groupe de travail conjoint afin de :

- participer à l'élaboration future de normes comptables améliorées pour les OSBL des secteurs privé et public;
- discuter de questions liées à ces normes avec d'autres préparateurs, auditeurs et utilisateurs.

Les membres du groupe de travail devront posséder une compréhension claire des PCGR canadiens s'appliquant aux OSBL des secteurs privé et public. On attendra d'eux qu'ils identifient les questions qui se posent dans le contexte de leur propre expérience et discutent des questions soulevées par d'autres. Les Conseils souhaitent que les membres proviennent d'horizons variés, et qu'ils comprennent des préparateurs, des utilisateurs et des auditeurs d'états financiers intervenant auprès d'un large éventail d'OSBL. Les membres devront être prêts à participer à cinq réunions par année d'une journée chacune, et à se préparer en vue de ces réunions. Leurs frais seront remboursés. La langue de travail du groupe sera l'anglais.

Les dossiers de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae à jour, doivent être envoyés à Florita Dinglasan, à l'adresse florita.dinglasan@cica.ca, et être reçus au plus tard le 31 août 2010.

PERMANENT :

brian.barrington@cica.ca | 416-204-3436



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES

Nous vous encourageons à télécharger les documents suivants et à les commenter :

Normes internationales d'information financière

Adoption des IFRS par les entités ayant des activités à tarifs réglementés

- date limite de réception des commentaires : le 31 août 2010

Adoption des IFRS par les sociétés de placement

- date limite de réception des commentaires : le 23 août 2010

Régimes à prestations définies (Projet de modification d'IAS 19)

- date limite de réception des commentaires : le 6 septembre 2010

Projet de plan stratégique pour 2011-2014

- date limite de réception des commentaires : le 30 septembre 2010

Évaluations de la juste valeur — Analyse de l'incertitude de mesure

- date limite de réception des commentaires : le 7 septembre 2010

Présentation des autres éléments du résultat global (Projet de modification d'IAS 1)

- date limite de réception des commentaires : le 30 septembre 2010

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

- date limite de réception des commentaires : le 22 octobre 2010

Autre

L'IASB cherche à obtenir des commentaires, qu'il passera en revue, sur l'exposé-sondage du Financial Accounting Standards Board des États-Unis, *Accounting for Financial Instruments and Revisions to the Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. La date limite de réception des commentaires est le 30 septembre 2010.



**N O R M E S
C O M P T A B L E S**

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

Message de la Présidente

Normes internationales d'information financière

- Exemption de consolidation pour les sociétés de placement
- Report du basculement aux IFRS pour les entités ayant des activités à tarifs réglementés
- Groupe de discussion sur les IFRS
- Présentation du résultat global — Un état ou deux états?
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires : tout est dans le moment
- Modifications apportées aux IFRS : demeurez à l'affût!

Entreprises à capital fermé

- Une nouvelle aventure commence

Organismes sans but lucratif

- Normes en transition

Dates limites de réception des commentaires

Webinaires archivés

WEBINAIRES ARCHIVÉS

Les webinaires du CNC sont gratuits et vous permettent d'obtenir des crédits de PPC.

Présentation du résultat global — Un état ou deux états?

Le CNC a présenté un webinaire sur les changements en projet concernant la présentation des produits et des charges comptabilisés dans la période. L'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel il propose que le résultat net et les autres éléments du résultat global soient présentés dans deux sections distinctes d'un état unique plutôt que dans deux états. Le webinaire présente en détail les propositions de l'IASB et explique les raisons qui les sous-tendent. Cliquez [ici](#) pour accéder aux webinaires archivés.